

AVIS DE CONCERTATION

Par volonté du porteur de projet INTERVENT et de la municipalité, une période de concertation préalable sera ouverte du **mardi 9 avril 2024 au jeudi 9 mai 2024 inclus**, et portant sur la préparation du dépôt en préfecture de VESOUL d'un dossier de demande d'autorisation environnementale. Une société de projet dédiée en cours de création par Intervent et qui siégera 134 rue de Beauvais, 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE, portera ce dossier en vue d'exploiter un parc éolien terrestre sur les communes de Fresne-Saint-Mamès et La Romaine.

Ce projet relève de la rubrique 2980-1 (A – installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m) de la nomenclature des ICPE.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Cécile CHAUMARTIN, responsable de projets chez INTERVENT (groupe ALTERRIC) par email : cecile.chaumartin@alterric.com (ou bien par téléphone au 07 62 62 79 50)

Pendant la durée de la concertation, un dossier de présentation comportant notamment les caractéristiques principales du projet envisagé et un descriptif du fonctionnement de l'éolien, est consultable gratuitement aux heures d'ouverture habituelles dans les mairies de Fresne-Saint-Mamès et la Romaine, les deux communes d'implantation du projet envisagé.

Un affichage a été réalisé dans les 2 mairies.

A- Un représentant d'Intervent vous accueillera **dans les 2 mairies** pour échanger et recevoir vos observations :

- mardi 9 avril de 12h à 15h30 en mairie de Fresne-Saint-Mamès

- mardi 9 avril de 16h30 à 20h en mairie de La Romaine (salle du conseil mairie Pont-de-Planches)

Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir prendre RV par email au préalable avec Mme Chaumartin

B- Il sera également possible d'aller déposer des observations manuscrites au sein d'un registre d'enquête destiné à cet effet, dans les 2 mairies aux horaires habituels d'ouverture.



C- Les observations pourront également être adressées jusqu'au jeudi 9 mai 2024 minuit via notre site internet et la page dédiée : <https://www.alterric-france.fr/la romaine fresne st mames> (ou par email : cecile.chaumartin@alterric.com en mentionnant Fresne-Saint-Mamès ou la Romaine en objet)

Une synthèse de l'ensemble des observations reçues seront rendues publiques sur notre site internet et disponible pendant un an après la clôture de cette période de concertation préalable. Le dossier qui en résultera sera joint à notre demande d'autorisation environnementale.